

AFFAIRE N°2 - Autorisation de lancer une consultation pour la réalisation du Plan de Circulation.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, vous avez approuvé un projet de régulation de trafic dans la Rue Juliette-Dodu. Je vous mentionnais à cette occasion que, pour poursuivre dans les meilleures conditions cette régulation, il était nécessaire d'établir un "Plan de Circulation".

Le coût de cette étude est évalué à 300 000 F et pourrait être dégagé des crédits prévus au titre de la signalisation lumineuse, Chapitre 901, Article 2303-17.

Je vous rappelle que les études du plan de circulation sont destinées "à rechercher tous les moyens d'obtenir le meilleur rendement du réseau existant par de mesures d'organisation et de réglementation du trafic et des échanges".

Divers documents ministériels en ont précisé le déroulement et les avantages. Une circulaire de 16 avril 1971 note en particulier que "leur rentabilité dépasse couramment 500 à 600 %, ce qui signifie que la collectivité récupère, en quelques mois, sous la forme du temps gagné par les usagers et les économies réalisées sur les frais de fonctionnement, la contre-partie des dépenses engagées".

Je vous demande donc de m'autoriser à lancer une consultation pour la réalisation du Plan de Circulation et à faire un virement de crédit à l'intérieur du Chapitre 901, de l'article 2303-17 à l'article 132.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics :

"En 1972 avait été réalisée par le BCEOM une étude destinée à définir les caractéristiques souhaitables des voies de Saint-Denis. Elle avait pour objet d'aider la définition des programmes d'investissements routiers pour les années à venir. L'étude qui vous est proposée aujourd'hui procède d'une autre démarche ; il s'agit, après avoir constaté l'état et les dimensions des voies, d'en rechercher la meilleure utilisation possible compte-tenu des contraintes de circulation. Il s'agit donc d'une étude qui pourrait être très rapidement rentabilisée."

Pour ce Plan de Circulation, nous bénéficions d'une subvention du Ministère de l'Intérieur et d'un prêt. Je vous demande l'autorisation de lancer une consultation d'entreprise. Ce plan d'ailleurs fait partie d'une question qui a déjà été débattue au Conseil Municipal, c'est la coordination des feux de la rue Juliette-Dodu.

M. BOURHIS - Ce plan de circulation est nécessaire à la coordination des feux. Il est très fortement conseillé par le Ministère de l'Equipement.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
P. BIANCHI

lu
Saint-Denis, le
16 juin 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J.P. PROUST